

La décision de l'IP lait du 23 septembre d'abaisser le prix du lait est inadmissible

Pour Prolait, la récente décision du comité de l'IP Lait de baisser le prix indicatif du segment A de 4 cts est tout-à-fait inadmissible. La force obligatoire accordée par le Conseil Fédéral devait permettre, selon les dires de l'IP Lait : "d'alléger rapidement le marché du lait". Or, pour l'heure, il n'en est rien et les producteurs ont la fâcheuse impression d'être une nouvelle fois floués. Que les producteurs de lait doivent financer seuls le dégagement du marché et que de surcroît leur prix du lait soit abaissé, n'est pas acceptable. Dans ce sens, Prolait salue la décision courageuse de la FPSL de se retirer de l'IP Lait.

Cette décision illustre clairement l'exaspération des producteurs de lait face au dysfonctionnement du système. Mais il s'agit maintenant de s'unir derrière notre organisation faitière pour trouver des solutions permettant de stabiliser le marché à moyen et long terme, et de les mettre en application. Celles-ci passent certainement par une gestion des quantités au niveau national et une adaptation des volumes de production aux besoins du marché.

Une plateforme de discussion et de négociation entre les différents partenaires de la filière demeure nécessaire, mais pour réaliser les buts fixés, les structures de l'IP Lait doivent être fondamentalement revues, dans le respect de tous les partenaires.

Yverdon-les-Bains, le 30 septembre 2011